



PROJET PEDAGOGIQUE INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT 2017 – 2018

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



IRFSS PACAC – Site de Marseille
INSTITUT DE FORMATION SAINT JOSEPH CROIX ROUGE FRANCAISE

www.croix-rouge.fr

208, Boulevard Chave
13005 MARSEILLE
Tel: 04.91.47.28.02
ifsi.marseille@croix-rouge.fr

1. PRESENTATION ADMINISTRATIVE : ORGANISME GESTIONNAIRE

DENOMINATION DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE : CROIX-ROUGE FRANCAISE INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	
DATE DE CREATION :	08 juin 2006
NATURE JURIDIQUE :	Association Loi 1901
ADRESSE DU SIEGE :	400 Avenue du Château de Jouques Parc d'Activités La Plaine de Jouques I – 13420 - GEMENOS
TELEPHONE :	04 42 62 84 75 Télécopie :
E-MAIL :	http://irfss-pacac.croix-rouge.fr

RESPONSABLE HABILITE DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE (NOM, PRENOM) :	
FONCTION :	Directeur Régional
ADRESSE :	400 Avenue du Château de Jouques Parc d'Activités La Plaine de Jouques I – 13420 - GEMENOS
TELEPHONE :	04 42 62 84 75 Télécopie :
E-MAIL :	

2. PRESENTATION ADMINISTRATIVE : INSTITUT DE FORMATION ST-JOSEPH CROIX-ROUGE

NOM ET PRENOM DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE FORMATION SAINT-JOSEPH CROIX-ROUGE FRANÇAISE REGION PACA CORSE : Madame Gilberte HUE	
ADRESSE SITE PRINCIPAL : 208 boulevard Chave 13005 MARSEILLE	
TELEPHONE : 04 91.92.96.72	TELECOPIE : 04 96 12 53 98
E-MAIL : gilberte.hue@croix-rouge.fr	
DATE DE CREATION : 01/09/2008	

3. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'IFAS

3.1. Cadre législatif

Ce projet s'appuie sur les textes de lois réglementant les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS) :

- Décret n° 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.
- Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant.
- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation et de soins d'urgence.
- Décret n° 2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier.
- Arrêté du 10 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant.
- Articles R 4383-7 à R 4383-11 du Code de la santé publique relatif à l'exercice de la profession en France pour les ressortissants communautaires.
- Article R 4383-6 du code de la santé publique relatif à la formation.
- Article R. 4311-4 du code de la santé publique relatif à l'exercice de la profession.
- Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

3.2. La finalité de la formation aide-soignante

La formation a pour but de former des aides-soignants autonomes, responsables et réflexifs, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son champ de compétences et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

Elle propose un parcours professionnalisant qui permet à l'élève de construire progressivement ses compétences telles qu'elles sont définies dans le référentiel de la profession. Son objectif est de former des professionnels engagés et responsables.

La finalité de la formation est donc de permettre à l'aide-soignant en devenir :

- De construire son identité professionnelle.
- De développer une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et ainsi d'agir avec autonomie et responsabilité.
- De développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles (savoirs théoriques et procéduraux, savoirs pratiques définis dans le référentiel)
- De reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose.

3.3. Les acteurs de la formation

3.3.1. Les élèves

PUBLIC ACCUEILLI

- Cursus complet :
Conformément à la capacité d'accueil autorisée par le Conseil Régional, 95 élèves intègrent l'IFAS.
Date d'entrée en formation : **4 septembre 2017**.
- Cursus partiels métiers
Pour répondre aux besoins, l'IFAS accueille des publics en cursus partiel métiers (13 élèves).
Ces élèves sont intégrés à la formation initiale

- Début de formation : **4 septembre 2017**

Public accueilli :

- 1 personne titulaire du Diplôme d'Ambulancier
- 4 personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale et mention complémentaire,
- 7 personnes titulaires du Titre professionnel d'Assistante de Vie aux Familles,
- 1 personne titulaire du Diplôme d'Aide Médico-psychologique

- Autres Coursus partiels

L'IFAS accueille de plus une élève en VAE, des élèves en revalidation de module (3 élèves) et des élèves en reprise de formation après interruption (4 élèves).

Ces élèves sont intégrés à la formation initiale

- Début de formation : **4 septembre 2017**

La promotion aide-soignante 2017-2018 est donc de 116 élèves tout cursus confondu.

Comme les années précédentes, pour répondre à une logique pédagogique nous avons intégré les élèves en cursus partiel à la promotion de cursus complet dans un souci d'équité : « **un même diplôme, une même formation** » et « **tous ensemble pour un même diplôme** » :

- Éviter la différenciation des cursus de formation.
- Faciliter les échanges entre les élèves de métier, d'expérience professionnelle et de prérequis différents.
- Permettre une cohésion et une entraide dans la dynamique de travail de groupe.
- Cultiver le principe de l'émulation.
- Lutter contre les différences et les discriminations.
- Optimiser la démocratisation participative inter-cursus.

REPRESENTATIVITE DES ELEVES :

Conformément au référentiel de formation, l'élection des délégués de classe est organisée en début de formation, (élection à bulletin secret à la majorité absolue au 1er tour et à la majorité relative au 2ème). (Cf. ANNEXE). Cette année, l'élection sera réalisée le 15 septembre 2017.

3.3.2. Le personnel de l'institut

LE PERSONNEL DE DIRECTION :

NOM	PRENOM	FONCTION	ETP
HUE	Gilberte	Directeur de l'institut de formation	1
HANANIA	Sophie	Assistante de Direction	1
BATTE	Patrice	Responsable Pédagogique IFSI Docimologie	1
MATHIEUX	Joëlle	Responsable Pédagogique Pôle Stage	1
RAAF	Akli	Responsable Administratif	1

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

NOM	PRENOM	FONCTION	ETP
MICHAUX	Virginie	Référente Pédagogique Chargée de formation	1
ZINI	Marie-Ange	Chargée de formation	1
PAQUIS	Nicolas	Chargée de formation	1
CALLET	Véronique	Chargée de formation	1

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF / PÉDAGOGIQUES / FONCTIONS SUPPORTS :

NOM	PRENOM	FONCTION
ABDOU	Marie	Secrétaire pédagogique
RAIMONDI	Pauline	Cellule Stage
ANDY	Cindy	Administrateur des ventes
RIOU	Yann	Référent Qualité

LES AUTRES PARTICIPANTS A LA FORMATION :

L'ensemble des formateurs de l'établissement de formation, rattachés aux différentes filières de formation (IFSI), sont amenés à intervenir en transversalité dans les différentes unités d'enseignement en fonction de leurs compétences et sur la base des principes pédagogiques du projet de formation de l'établissement et de l'IRFSS. Des professionnels issus du milieu médical, paramédical, ou associatif collaborent aux enseignements en fonction de leur(s) expertise(s)

3.4. L'enseignement par modules :

La formation comprend huit unités de formation correspondant aux huit unités de compétences définies à l'annexe I de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

LES 8 COMPÉTENCES

Accompagner une personne dans les activités de la vie quotidienne.
Apprécier l'état clinique d'une personne.
Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'adulte.
Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage.
Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux.
Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
Organiser son travail dans une équipe pluri-professionnelle.

Ces compétences sont requises pour l'exercice des huit activités du métier d'aide-soignant.

LES 8 ACTIVITES

Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne.
Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à l'état de santé de la personne.
Aider l'infirmier à la réalisation de soins.
Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits.
Entretenir des matériels de soin.
Recueillir et transmettre des observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins.
Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage.
Accueillir et accompagner des stagiaires en formation.

L'enseignement en institut comprend huit modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels. La participation des élèves à l'ensemble enseignements est obligatoire.

3.4.1. Dispositif prévisionnel de formation :

ANNEE 2017 – 2018 :

MODULES	Périodes d'enseignement	DUREE
Module 1 : L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE	Du 4 septembre au 16 septembre 2017 et du 2 au 13 octobre 2017	<i>4 semaines, soit 140 heures</i>
Module 2 : L'ETAT CLINIQUE D'UNE PERSONNE	du 13 au 17 novembre 2017 et du 15 janvier au 19 janvier 2018	<i>2 semaines, soit 70 heures</i>
Module 3 : LES SOINS	Du 20 au 14 novembre 2017 Du 22 au 26 janvier 2018 Du 26 février au 16 mars 2018	<i>5 semaines, soit 175 heures</i>
Module 4 : ERGONOMIE	Du 18 au 22 septembre 2017, ou Du 25 au 29 septembre 2017	<i>1 semaine, Soit 35 heures</i>
Module 5 : RELATION – COMMUNICATION	Du 8 au 12 mars 2018 et du 16 au 20 avril 2018	<i>2 semaines, soit 70 heures</i>
Module 6 : HYGIENE DES LOCAUX HOSPITALIERS	Du 18 au 22 septembre 2017, ou Du 25 au 29 septembre 2017	<i>1 semaine, Soit 35 heures</i>
Module 7 : TRANSMISSION DES INFORMATIONS	Du 30 avril au 4 mai 2018	<i>1 semaine, Soit 35 heures</i>
Module 8 : ORGANISATION DU TRAVAIL	Du 4 au 8 juin 2018	<i>1 semaine, Soit 35 heures</i>

3.4.2. Les principes pédagogiques :

- Parcours professionnel formalisé,
- Individualisation des parcours professionnels,
- Développement des capacités d'initiative et d'anticipation renforcé par l'analyse des situations apprenantes sur les lieux de stage,
- Transversalité avec le soutien du pôle ingénierie, recherche et suivi pédagogique, docimologie de l'établissement,
- Inter culturalité.
- Enquête satisfaction apprenant en fin de chaque module.

3.4.3. Les méthodes pédagogiques :

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels (travaux guidés ou en autonomie...), travaux pratiques, simulation en santé et stages.

– COURS MAGISTRAUX :

Ces cours sont donnés par un enseignant dans des salles de type amphithéâtre ou salle de cours traditionnelle. Ces cours magistraux sont délivrés en promotion complète. Au regard des résultats de l'enquête « satisfaction des apprenants » la visio-conférence ne sera pas utilisée, si les locaux ne nous permettent pas de bénéficier d'un amphithéâtre, nous multiplierons le nombre de formateurs intervenants en conséquence.

Le volume horaire des cours magistraux est volontairement baissé par rapport aux années précédentes au profit de travaux personnels guidés, de travaux dirigés, de séance de simulation en santé et d'exposés réalisés par les élèves.

Grâce à l'Espace Numérique de Travail, tous les cours sont à disposition des élèves avant les séances afin de favoriser l'interactivité élèves/formateur, élèves/élèves durant les cours magistraux.

– TRAVAUX DIRIGES :

Ces cours servent à préparer, illustrer, approfondir ou compléter un cours magistral. Les élèves sont amenés à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques afin d'introduire des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques. Cette année, le volume horaire des exercices d'entraînement a été augmenté.

– ETUDES DE SITUATION DANS L'APPRENTISSAGE :

L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience en IFAS est favorisée tout au long de l'année : supervision, exploitation de stage, suivi pédagogique de groupe au retour de stage par pratique réflexive dans l'analyse de cas que les élèves auront vécu en stage en lien avec les activités aides-soignantes de l'unité d'enseignement étudié à l'IFAS, 5 dans l'année scolaire.

– SIMULATION EN SOINS OU EN SANTE :

Il sera réalisé minimum quatre séances de simulation en soin au laboratoire avec débriefing de type analyse de pratique professionnelle, en groupes restreints (25 élèves) sur le module 1 « Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne » sur le module 6 « Hygiène des locaux hospitaliers » ainsi que sur le module 2 « Etat clinique d'une personne » avec un mannequin de type haute-fidélité ainsi que sur le module 3 « les soins ».

– SEANCES PRATIQUES AVEC SIMULATEUR DE HANDICAP ET SIMULATEUR DE VIEILLISSEMENT :

Dans le cadre du module 1 « Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne », il est organisé des séances de pratique durant lesquelles les élèves, grâce au matériel de simulateur de déficiences sensorielles (déficience tactile, auditive, visuelle et vestibulaire) et de vieillissement (évalué à une expérience de personne âgé de 80 ans environ). Les élèves feront l'expérience, dans un contexte d'activités de la vie quotidienne (type repas, déplacement etc...), de ces déficiences afin de mieux les comprendre, réaliser les besoins et attentes de ces personnes en fonction de leurs pertes d'autonomie. Dans une posture hypothético-inductive et déductive, les élèves développeront alors eux-mêmes leurs fiches « savoir-être » et « savoir-faire » pour les aides dans les activités de la vie quotidienne des patients dépendants.

Compensation des déficiences sensorielles et adaptation des pratiques.

Des séances utilisant le matériel de vieillissement dans le cadre du module 4 « Ergonomie » sont organisées avec cette même stratégie pédagogique

– TRAVAUX PRATIQUES :

Démonstration et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques par groupe de 10 élèves maximum avec maintien d'un grand volume horaire dédié à la pratique sur les modules 1 « accompagnement s'une personne dans les activités de la vie quotidienne », 2 « l'état clinique d'une personne », 3 « les soins », 4 « ergonomie » et le module 6 « hygiène des locaux hospitaliers ».

– TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

Mise à disposition de la salle informatique agrandie en 2015 et de l'accès à la salle informatique (20 ordinateurs) avec un accès à internet.

Utilisation par les élèves et les formateurs de l'Espace Numérique de Travail (mise en ligne des diaporamas de tous les cours magistraux et d'exercices d'entraînement divers sur Moodle, des plannings de cours, d'informations diverses). Tous les cours magistraux par module de formation sont à disposition sur l'ENT **avant** les séances afin que les élèves puissent se découvrir le cours en amont (impression, préparation d'éventuels questions etc...). Cela favorise les interactions formateur/élèves durant le cours magistral.

– ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : PRATIQUE D'ANALYSE REFLEXIVE PAR ANALYSE DE CAS (PRAC) :

L'équipe pédagogique formée à la PRAC accompagne les élèves à l'analyse de leur pratique professionnelle dans le cadre de la formation sur la base de situations cliniques ayant suscitées une émotion ressentie comme négative rapportées de stage par les élèves. Les PRAC se font par groupe de 20 élèves à partir du 8 janvier 2016, elles sont au nombre de 2 sur l'année.

– EXERCICE ORSEC NOVI EN PARTENARIAT AVEC LE CESU 13 :

Les élèves volontaires participeront aux exercices 2017 et 2018 ORSEC « organisation des secours et NOVI « nombreuses victimes ».

– HOPITAL DES NOUVEAUX-NÉS :

Des élèves volontaires participent à l'hôpital des nouveaux-nés organisés par la faculté de médecine de Marseille afin de faire découvrir à des enfants de maternelle et primaire des soins pédiatriques réalisés à l'hôpital.

3.4.4. Stages (cf. liste établissement d'accueil) :

Ils permettent l'acquisition de savoir-faire mis en lien avec la théorie apportée par l'Institut.

– CURSUS COMPLET :

Les stages sont au nombre de six, de 140 heures chacun, soit 4 semaines pour le Coursus complet. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Un stage en service de court séjour : médecine
- Un stage en service de court séjour : chirurgie
- Un stage en service de moyen ou long séjour : personne âgées ou handicapées
- Un stage dans un service de santé mentale ou de psychiatrie
- Un stage dans une structure extrahospitalière
- Un stage optionnel : ce stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

Afin de respecter la progression d'acquisition de compétences en stage et de rester en lien avec l'alternance des modules enseignés au cours de l'année, les 3 spécialités (dans le désordre) « **personnes âgées ou handicapées, santé mentale ou psychiatrie et l'extrahospitalier** » constituent le groupe des 3 premiers stages des élèves en cursus complet. La mise en situation professionnelle validant le module 1 « **accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne** » sera donc réalisée sur l'une de ces trois spécialités.

Les spécialités « **médecine et chirurgie** » sont dans la mesure du possible réservées au stage n°4 et n°5, spécialités sur lesquelles les élèves doivent obligatoirement valider la mise en situation professionnelle du module 3 « **les soins** ».

– CURSUS PARTIELS :

- **DEAVS, MCAD** : 4 stages = 14 semaines (un stage de 6 semaines : compétences 2 & 6, deux stages de 4 semaines : compétence 3) en structure hospitalière.
- **AVF** : 4 stages = 14 semaines (un stage de 6 semaines : compétences 2 & 6, deux stages de 4 semaines : compétence 3) en structure hospitalière
- **CCA/DEA** : 4 stages = 14 semaines (un stage de 4 semaines : compétence 1 en service moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées, un stage de 4 semaines : compétence 3 et un stage de 6 semaines : compétences 3 & 6 en structure hospitalière.
- **AMP** : 4 stages = 14 semaines (un stage de 6 semaines : compétences 2 & 6, deux stages de 4 semaines : compétence 3) en structure hospitalière.

Les lieux de stages pour les élèves en revalidation et issus de la VAE dépendent de leur parcours de formation et des UE à valider pour l'obtention du DEAS.

Les stages cliniques sont organisés par l'IFAS en collaboration avec les structures d'accueil et le responsable pédagogique des stages de l'institut de formation.

Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle.

A l'arrivée en stage, le stagiaire a en sa possession les objectifs du stage élaborés à l'école et ses objectifs personnels formalisés dans son portfolio. Il est demandé aux élèves de réaliser un bilan de mi-stage avec le tuteur de stage et de le formaliser sur le portfolio.

Un suivi-pédagogique individuel est réalisé à l'issu des quinze premiers jours de chaque stage par téléphone débouchant ou non sur une visite sur le terrain.

A l'issue du stage, une feuille d'évaluation des compétences est remplie par l'équipe qui a encadré le stagiaire durant son stage, signée par l'ensemble des acteurs.

3.4.5. Suivi pédagogique :

L'établissement de formation encourage les formateurs à utiliser des outils créés et regroupés dans un dossier pédagogique individualisé professionnalisant.

Afin de permettre un Suivi pédagogique de qualité, un dossier pédagogique individualisé professionnalisant regroupe différents outils utilisés par les formateurs et les élèves.

Ce dossier comprend :

- Des grilles d'auto évaluation sur lesquelles il est demandé à l'élève de retranscrire les difficultés rencontrées et de les analyser,
- Des entretiens pédagogiques formalisés et réguliers (3 individuels et 5 collectifs en groupe de référent) sur les ressentis, les difficultés, les nouvelles connaissances acquises,
- Des contrats pédagogiques élaborés en cas difficultés, ou de manière systématique pour les élèves venant revalider des modules échoués.
- Un portfolio (que l'élève garde toute l'année) avec des grilles de suivi de la progression des compétences acquises, outil devant permettre à l'élève de visualiser son rythme de progression dans l'acquisition des compétences requises sur les terrains de stage (Référentiel d'activités et objectifs de stage).
- Un suivi pédagogique mi stage par téléphone ou mail pour les élèves n'ayant pas de difficultés ou sur le terrain de stage pour les élèves ayant des difficultés.

Chaque formateur aura en charge l'accompagnement d'un groupe d'apprenant constitué de 24 élèves de Coursus initiaux et 6 élèves de Coursus partiels ou en revalidation de module, soit 30 élèves par formateur.

En début d'année scolaire, un regroupement des élèves suivis par un formateur référent est instauré afin d'échanger et de partager les ressentis et difficultés éventuelles en petit groupe de personnes et la préparation de départ en stage est intensifiée.

Puis un suivi pédagogique personnalisé est instauré et transmis dans un livret de suivi par l'élève, sous la forme d'un portfolio et des grilles d'auto-évaluation qui lui permettent de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à sa disposition des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

Un bilan de mi- formation est réalisé par le formateur référent de l'élève fin janvier. Il a pour objectif de faire une évaluation de l'élève sur son savoir, son comportement professionnel afin de l'aider à progresser et l'acquisition des compétences professionnelles.

Chaque stagiaire est reçu individuellement par le formateur référent. Avant l'entretien, il réalise son autoévaluation.

Le bilan de fin de formation est réalisé au cours de la dernière semaine d'enseignement.

Les stagiaires font une évaluation de leur année de formation à partir de questionnaires individuels à travailler seul avant l'entretien pédagogique avec le formateur référent.

D'autres entretiens de suivi pédagogiques peuvent être réalisés à n'importe quel moment de la formation à la demande du formateur référent ou de l'élève.

3.5. Formation en alternance :

La formation est composée d'une alternance d'enseignement théorique à l'institut et d'enseignement pratique sur les lieux de stage sur la base de 35 heures par semaine. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

→Cf. Règlement Intérieur

3.6. Les absences :

Les présences sont contrôlées :

- soit par émargement sur le cahier d'appel (enseignement théorique au sein de l'institut)
- soit par fiche individuelle de suivi de présence en stage (stage).

Toute absence doit être signalée le jour même à l'institut par téléphone auprès du formateur référent ou du secrétariat et au lieu de stage.

Tout congé maladie ou congé pour enfants malades doit être justifié par un certificat médical. Ce dernier doit être fourni à l'Institut de Formation dans les 48 heures.

Une franchise de cinq jours ouvrés, **peut être** accordée par le directeur pendant laquelle ils sont dispensés des cours, des travaux pratiques, des travaux dirigés et des stages. Au-delà de cette franchise, les heures non effectuées doivent faire l'objet d'une récupération.

Toute absence injustifiée, comme le prévoit le règlement intérieur fait l'objet d'un avertissement. Au bout de 2 avertissements, l'élève est présenté en Conseil de Discipline.

Cette récupération s'effectue :

- Si l'absence a eu lieu lors d'un cours : récupération à l'Institut
- Si l'absence a eu lieu lors d'un stage : récupération sur un terrain de stage.

3.7. Les vacances 2017 – 2018 :

Les périodes de vacances se répartissent comme suit :

- Du 25 décembre 2017 au 7 janvier 2018
- Du 21 avril au 29 avril 2018

3.8 Dispositif prévisionnel d'évaluation cursus complet/cursus partiels :

MODULES	INTITULE DU MODULE	Périodes d'enseignement	EVALUATION MODES ET DATES
MODULE 1	L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE (4 semaines = 140 h)	– Du 4 au 16 septembre 2017 & – du 2 octobre au 13 octobre 2017.	8/01/2018 Rattrapage 31/01/2018 Une épreuve écrite en deux parties : . une série de questions (CROC et/ou QCM) . un cas clinique Et une épreuve de MSP lors des stages n° 2 & 3, Epreuve de rattrapage stages n°3 & 4
MODULE 2	L'ETAT CLINIQUE D'UNE PERSONNE (2 semaines = 70 h)	– Du 13 au 17 novembre 2017 & du 15 au 19 janvier 2018	26/02/2018 Rattrapage 21/03/2018 Une épreuve écrite : . une série de questions (CROC et/ou QCM)
MODULE 3	LES SOINS (4 semaines = 140 h)	– Du 20 au 24 novembre 2017, du 22 au 26 janvier 2018 & du 26 février au 16 mars 2018	MSP réalisée au cours Des stages n° 4 & 5, Rattrapage stages 5 & 6 Une épreuve de MSP Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.
MODULE 4	ERGONOMIE (1 semaine = 35 h)	– Du 18 au 22 septembre 2017, ou – du 25 au 29 septembre 2017	Epreuve pratique au cours des stages 2 & 3 Rattrapage stage 3 & 4
MODULE 5	RELATION – COMMUNICATION (2 semaines = 70 h)	– Du 8 au 12 janvier 2018 et – du 16 au 20 avril 2018	Une épreuve écrite et orale : Formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage <input type="checkbox"/> Restitution du travail le 30/04/2018 Argumentation orale du document <input type="checkbox"/> A partir du 7/05/2018
MODULE 6	HYGIENE DES LOCAUX HOSPITALIERS (1 semaine = 35h)	– Du 18 au 22 septembre 2017, ou – du 25 au 29 septembre 2017	11/10/2017 Rattrapage 18/10/2017 Une épreuve écrite : une série de questions (CROC et/ou QCM)
MODULE 7	TRANSMISSION DES INFORMATIONS (1 semaine = 35 h)	– Du 30 avril au 4 mai 2018	4/05/2018 Rattrapage 9/05/2018 Une épreuve écrite sous forme de cas concrets à réaliser à partir de cas cliniques.
MODULE 8	ORGANISATION DU TRAVAIL (1 semaine = 35h)	– Du 4 au 8 juin 2018	08/06/2018 Rattrapage 13/06/2018 Une épreuve écrite sous forme de cas concret présentant un contexte de travail.

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules de formation, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation.

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXE

- I. PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DELEGUE ELEVES 2017 - 2018
- II. ALTERNANCES
- III. STRATEGIES PEDAGOGIQUES PAR MODULE
- IV. TERRAINS DE STAGE FILIERE AIDE-SOIGNANTE
- V. LISTE DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS PAR CURSUS
- VI. LIVRET D'ACCUEIL DES ELEVES/ETUDIANTS & LE REGLEMENT INTERIEUR
- VII. REFERENTIEL PERFORMANCE VERS L'EMPLOI

I. LE PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DELEGUE ELEVES 2015-2016

II. LES ALTERNANCES

III. LES STRATEGIES PEDAGOGIQUES PAR MODULE

IV. LES TERRAINS DE STAGE FILIERE AIDE-SOIGNANTE

V. LISTE DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS

- **CURSUS COMPLET 2015 -2016**
- **CURSUS PARTIEL 2015-2016**

VI. LE LIVRET D'ACCUEIL DES ELEVES/ETUDIANTS LE REGLEMENT INTERIEUR